



International Pre-school
Bangkok Sathorn

FORMULES & TARIFS 2023 - 2024

L'année scolaire 2023 / 2024 va se dérouler du **4 septembre 2023 au 28 juin 2024**. Pour répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant, nous proposons différentes formules et tarifs. Vous pouvez consulter nos plans ci-dessous et sélectionner celui qui correspond le mieux aux besoins de votre enfant.

FRAIS D'INSCRIPTION: 45,000 THB

DEMIE JOURNÉE : DE 8H30 À 12H30

JOURNÉE COMPLÈTE : DE 8H30 À 15H30

EXPLORATEURS

Age: de 18 mois à 3 ans

	TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3	TOTAL
3 JOURS/SEM. - DEMIE JOURNÉE	62,400	46,800	46,800	156,000
5 JOURS/SEM. - DEMIE JOURNÉE	72,800	54,600	54,600	182,000
3 JOURS/SEM. - JOURNÉE COMPLÈTE	65,200	48,900	48,900	163,000
5 JOURS/SEM. - JOURNÉE COMPLÈTE	84,000	63,000	63,000	210,000

AVENTURIERS

Age : de 3 à 4 ans | Horaires : de 8h00 à 3h30

	TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3	TOTAL
5 JOURS/SEM. - JOURNÉE COMPLÈTE	91,600	68,700	68,700	229,000

VOYAGEURS & GLOBETROTTEURS

Age : de 4 à 6 ans | Horaires : de 8h00 à 3h30

	TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3	TOTAL
5 JOURS/SEM. - JOURNÉE COMPLÈTE	93,600	70,200	70,200	234,000

Note:

- Réduction frères et sœurs : 10 % d'abattement sur les frais de scolarité à partir du second enfant.
- Tous nos frais sont facturés et payables en baht.
- Tous les frais de scolarité sont examinés et révisés chaque année.

*Tarifs en THB

** Réduction frères et sœurs : 10 % d'abattement sur les frais de scolarité à partir du second enfant.



International Pre-school
Bangkok Sathorn

FRAIS DE CANTINE

EXPLORATEURS

	TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3	TOTAL
3 JOURS/SEM. - DEMIE JOURNÉE	3,160	2,370	2,370	7,900
5 JOURS/SEM. - DEMIE JOURNÉE	4,720	3,540	3,540	11,800
3 JOURS/SEM. - JOURNÉE ENTIÈRE	3,960	2,970	2,970	9,900
5 JOURS/SEM. - JOURNÉE ENTIÈRE	6,320	4,740	4,740	15,800

ADVENTURIERS, VOYAGEURS & GLOBETROTTEURS

	TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3	TOTAL
5 JOURS/SEM. - JOURNÉE ENTIÈRE	6,320	4,740	4,740	15,800

*Tarifs en THB

** Réduction frères et sœurs : 10 % d'abattement sur les frais de scolarité à partir du second enfant.